

# FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

RHS8-40004  
04 00

DATE DE PRÉPARATION  
29 nov. 2009

## SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### NUMÉRO DU PRODUIT

RHS8-40004

### NOM DU PRODUIT

POWDURA® RAL Series Superdurable TGIC Free Polyester Powder Coating, RAL 1001 GL

### NOM DU FABRICANT

THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY  
101 Prospect Avenue N.W.  
Cleveland, OH 44115

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB

Renseignements réglementaires	(216) 566-2902
Urgence médicale	(216) 566-2917
Urgence de transport*	(800) 424-9300
*pour une urgence chimique SEULEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)	

## SECTION 2 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	Ingredient	UNITÉS	PRESSION VAPEUR
15	7727-43-7	Sulfate de Baryum		
		ACGIH TLV	10 mg/m3 de poussière	
		OSHA PEL	10 mg/m3 total de polva	
		OSHA PEL	5 mg/m3 fracción respirable	
13	13463-67-7	Dioxyde de Titane		
		ACGIH TLV	10 mg/m3 de poussière	
		OSHA PEL	10 mg/m3 total de polva	
		OSHA PEL	5 mg/m3 fracción respirable	
7	68186-90-3	Antimony Chromium Titanium Oxide		
		ACGIH TLV	Pas Disponible	
		OSHA PEL	Pas Disponible	
% EN POIDS		Ingredient		
0,72		Antimony (Sb)		
0,26		Chrome III (Cr)		

## SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

### SOURCES D'EXPOSITION

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation.  
La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### EFFET DE LA SUREXPOSITION

**YEUX:** Irritation des YEUX.

**PEAU:** Une exposition prolongée ou répétée à la poussière peut causer de l'irritation.

**INHALATION:** Irritation des voies respiratoires supérieures.

### SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

### ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION

En général, aucun exposition n'est reconnue.

### CANCÉROGÉNÉCITÉ

Voir la Section 11.

### HMIS Codes

Santé	2*
Inflammabilité	1
Réactivité	0

## SECTION 4 — PREMIERS SOINS

- YEUX:** Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.
- PEAU:** Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.
- INHALATION:** Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne à rester calme et au chaud.
- INGESTION:** N'incitez pas la personne à vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

## SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR	LIE	LSE	CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ
Non applicable	P.D.	P.D.	Non applicable

### MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse

### DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les poussières à une concentration adéquate peuvent former des mélanges explosifs.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

### MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

## SECTION 6 — MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÈRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES

- Enlever toute source de combustion. Bien aérer.
- Enlever toute trace du produit. Veiller à ne pas dégager des poussières aériennes.

## SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE

Non applicable

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DE LA MANIPULATION

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri du soleil.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Transvaser seulement dans des contenants approuvés et ayant des étiquettes complètes et convenables. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

## SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE AUCOURS DE L'UTILISATION

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Ne pas laisser la poussière entrer en contact avec les yeux et éviter tout contact prolongé avec la peau. Éviter de disperser et de respirer la poussière en suspension.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattage et de l'érafflement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m<sup>3</sup> (concentration totale de poussière), 3 mg/m<sup>3</sup> (fractionnée de respiratoire).

### VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expos personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section.

Aucours du ponçage, du nettoyage à la brosse métallique, de même qu'en frottant, en brulant, en brasant ou en soudant la couche sèche, il est recommandé de porter un respirateur à filtre de particules, approuvé par NIOSH/MSHA afin de se protéger contre les produits non volatils de la 2e section.

### GANTS PROTECTEURS

Requis pour un contact long et répété.

### LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

## SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>POIDS DU PRODUIT</b>	13,39 lb/gal	1604 g/l
<b>DENSITÉ</b>	1,61	
<b>COURBE D'ÉBULLITION</b>	Non applicable	
<b>POINT DE FUSION</b>	P.D.	
<b>VOLUME VOLATIL</b>	0%	
<b>VITESSE D'ÉVAPORATION</b>	P.D.	
<b>DENSITÉ DE LA VAPEUR</b>	P.D.	
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU</b>	P.D.	
<b>COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)</b>		
	0,00lb/gal	0g/l Moins d'eau et de Solvants Exemptés
	0,00lb/gal	0g/l Émis COV

## SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** — Stable

### CONDITIONS À ÉVITER

Les poussières aéropartées à haute concentration peuvent s'enflammer d'une façon explosive.

### INCOMPATIBILITÉ

Contient des comburants, des acides ou d'alcalis.

### PRODUITS DANGEREUX DÙ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes des métaux de la 2e section

### POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

## SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) estime que ses experts disposent d'indications suffisantes pour affirmer que le dioxyde de titane provoque le cancer chez le rat (monographie vol. 93). Le CIRC le classe cancérigène possible pour l'homme (catégorie 2B), mais les études effectuées chez l'humain n'évoquent pas de lien entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et l'augmentation du risque de cancer. D'après un sommaire du CIRC sur le dioxyde de titane, "Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane se lie à d'autres substances, comme la peinture."

### INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CAS No.	Ingredient			
7727-43-7	Sulfate de Baryum	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible
13463-67-7	Dioxyde de Titane	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible
68186-90-3	Antimony Chromium Titanium Oxide	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible

## SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ

Aucunes données disponibles.

## SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

### MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act"(RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test d'extraction pour déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Incinérer dans un endroit approuvé. Ne pas incinérer les contenants fermés. Respecter les lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

## SECTION 14 — DONNÉES SUR LE TRANSPORT

### US Ground (DOT)

Not Regulated for Transportation.

**Canada (TDG)**

Not Regulated for Transportation.

**IMO**

Not Regulated for Transportation.

**SECTION 15 — DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION****SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR**

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
	Chromium Compound	7	< 0.01
	Zinc Compound	7	0,05
	Antimony Compound	7	0,7

**CALIFORNIA PROPOSITION 65**

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

**DONNÉES SUR LA TSCA**

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

**SECTION 16 — AUTRES DONNÉES**

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.